33e ANNEE N° 2624 PARAIT LE SAMEDI 6 AOUT 1922

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

TARIFS D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20 Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... 0,50

Commerciales (la ligne)..... 0.60

Réclames (la ligne)..... 0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

La Laïcité Républicaine

De même que le maintien de l'union sacrée n'était qu'une ruse de paix pour mieux faire la guerre aux républicains, de même, les fameux serments de respect des lois laïques n'ont guère embarrassé les coalisés de novembre 1919.

La reprise des relations diplomatiques avec le Vatican et le retour du Nonce à Paris sont symptomatiques de l'esprit nouveau dont sont animés les dirigeants. Dans quelques jours, paraît-il, les "Associations cultuelles" conçues par M. Aristide Briand et Me Fuzet en 1905, mais rejetées par l'Episcopat francais, pourront être partout créées sous le titre d'Associations diocésaines".

Pie XI, après Benoit XV, accepte ce que conseillait l'abbé Lemire à leur prédécesseur. Mais l'on ne suivra pas jusqu'au bout les avis de ce brave abbé Lemire qui voudrait voir les catholiques militants consacrer leurs efforts au prosélytisme et à l'éducation morale, sans porter la lutte sur le terrain de l'école primaire.

L'école laïque, au contraire, est à nouveau battue en brèche. Le danger pour elle est plus grave que ne le soupçonne le public préoccupé légitimement par la situation économique et financière autant que par les problèmes de politique étrangère.

Pour ceux qui ont suivi les très intéressants débats sur l'enseignement, à la Chambre des Députés, le péril ne fait pas de doute. Tandis que des républicains comme M. Ducos, député radical de la Haute-Garonne, exposaient le programme d'éducation d'une démocratie avec l'école unique à la base et l'égalité des enfants de la Nation devant l'instruction jusque dans les Facultés ; tandis qu'Edouard Herriot, président du Parti radical-socialiste prononçait un merveilleux discours dont le *Temps* lui-même a fait le plus grand éloge, sur l'humanisme moderne, base de l'enseignement secondaire, certains membres du Bloc national ont multiplié leurs attaques contre l'enseignement laïque et ses maîtres.

Un député de l'Est a dénoncé des fonctionnaires, en prétendant dénoncer des faits que les enquêtes révélaient controuvés. N'a-t-il pas été jusqu'à reprocher au directeur même de l'Enseignement primaire d'être d'un esprit trop laïque ?

De son discours, on pourrait retenir un détail plutôt comique : Trois sévriennes se plaignant que leur directrice ne leur ait pas permis de prêter leur concours à un patronage catholique pour représenter une pièce intitulée " Sainte-Cécile. Vraiement, on n'a pas eu le souci de leur éducation littéraire !

A retenir aussi cet aveu : des Cercles d'études catholiques dont vous devinez le caractère et l'objet, font le raccolage des élèves-maîtres des écoles normales. Leur porte-parole après avoir dénoncé les inspecteurs primaires républicains, se plaint aussi des directeurs d'écoles normales qui font leur devoir en mettant les jeunes gens à eux confiés, en garde contre tous les raccolages suspects.... même les raccolages cléricaux.

F. BOUFFANDEAU,
ancien député.
ancien membre de la
Commission de l'Enseignement

Il y a trop d'autos qui vont trop vite

La rubrique des accidents d'auto, qui en tout temps est chargée, a pris ces temps derniers une importance effrayante.

Il n'est pas de jour que les journaux n'en signalent plusieurs : ici une fillette écrasée, là une vieille femme, ailleurs toute une famille broyée sous l'auto où elle avait pris place.

Car c'est la saison du tourisme !

A Paris, c'est à peine si les accidents sont mentionnés. Deux lignes, trois lignes, dans le coin des chiens écrasés....

Nous disons que c'est payer au progrès considérable que représente la généralisation de l'usage de l'automobile une trop forte rançon.

Et que ces sacrifices inutiles de vies humaines pourraient la plupart du temps, être évités.

Car ils sont, presque tous, dus à la vitesse exagérée.

*

La semaine dernière se disputait à Strasbourg le grand prix de l'Automobile-Club de France.

Il y avait deux catégories d'épreuves : les unes pour des voitures de course proprement dites, les autres pour des voitures de tourisme construites en séries.

Parmi les premières, il en est qui ont atteint la vitesse moyenne folle de 137 kilomètres à l'heure.

Pour les « touristes », elles ont fait seulement du 107 de moyenne : ce sont les sœurs de ces mécaniques admirables mais terribles, que vous rencontrez sur les grandes routes.

Nous ne méconnaissons pas certes la valeur de ces compétitions. C'est aux courses que sont dus pour une large part les progrès de la construction automobile, les ingénieurs ayant été amenés pour triompher des concurrents à fouiller de plus en plus les études de résistance des matériaux, les perfectionnements techniques de détail.

La voiture courante a bénéficié des progrès ainsi accomplis.

Depuis 1910, la moyenne réalisée par les voitures de vitesse s'est accrue d'une quarantaine de kilomètres ; quant aux voitures de tourisme qui, il y a une douzaine d'années, faisaient triomphalement du 60, on voit qu'elles ont presque doublé leur vitesse.

Admettons — sans en être certain — que la vitesse soit le critérium nécessaire du progrès de la construction automobile, il demeure que des dispositions doivent être prises pour adapter les véhicules modernes qu'on lance dans le commerce aux conditions possibles, réelles, de la circulotion sur les grandes routes et dans les rues de nos villes.

Nos routes, en effet, n'ont pas été construites pour donner passage à des bolides roulant à 150 kilomètres à l'heure. Ni leur largeur, ni leur tracé, ni leur mode d'empierrement ne les peuvent tolérer.

Au surplus, elles sont fréquentées par des piétons, par des enfants, par de vieilles gens ; et la carriole que la paysanne conduit au marché, le lourd attelage du charretier, le lent chariot à bœufs y doivent normalement pouvoir circuler.

Il est contraire à tout bon sens, il est fou de maintenir sur la même piste ces vieux et nécessaires véhicules et les voitures mécaniques perfectionnées.

En conséquence, si nos constructeurs persistent à poursuivre la progression constante des vitesses, ils doivent s'employer à obtenir des pouvoirs publics la création de « routes gardés » — comme on en créa pendant la guerre.

Il n'est pas d'autre solution.

Il y aurait alors par toute la France des pistes spécialement réservées aux voitures automobiles et interdites aux autres véhicules.

Que la réalisation d'un tel projet soit difficile, gênante, coûteuse : nous ne le nions pas. Mais nous disons qu'elle s'imposera de plus en plus si les constructeurs s'évertuent à mettre en vente des voitures toujours plus rapides, que le premier venu peut acheter.

***

Les constructeurs répliquent : mais nos clients ne sont pas forcés de marcher à 100 à l'heure.

Assurément.

Mais pour un chauffeur raisonnable et prudent, combien de fous qui se laissent griser par la vitesse !

Un chauffeur de notre connaissance se rendit l'autre semaine en auto au circuit de Strasbourg. Sa vitesse moyenne sur la route fut de 80 kilomètres. Or il fut rattrapé par plus de cinquante voitures : celles-ci faisaient du 100 ou du 110 à l'heure !

Contre ces « chauffards » dont l'insouciance est criminelle, la répression doit être impitoyable. Et il y a lieu trop souvent de s'étonner que les tribunaux, si féroces pour le mécanicien exténué de fatigue qui franchit un disque sans le voir, fassent preuve d'une relative indulgence à l'égard de ces massacreurs de grand chemin.

Si les chauffeurs, qui, par leur faute et parce qu'ils vont trop vite, occasionnent des accidents, étaient régulièrement gratifiés de quelques années de travaux forcés, il y aurait sans doute moins d'imprudents assassins.

Cette répression est dans l'intérêt

© VILLE DE SISTERON

même de l'industrie automobile. Car c'est la dévoyer que de la considérer comme destinée à fabriquer des mécaniques pour sportifs exacerbés et oisifs en quête de sensations.

Jacques RAFFY.

Le Progrès Civique.

COIN DU POETE.

Deux sous et Dessous

Une boîte d'allumettes de 20 centimes française est vendue 2 sous à Monaco.
Les Journaux,

On nous leurre encore parbleu...,
Puisque chez eux les français casquent
Lorsqu'ils veulent avoir du feu
Un peu plus que les Monégasques.

Pourquoi sont ils (c'est condamnable)
Favorisés ? Maï qu'es aco ?
Quand là bas les contribuables
Ont beaucoup plus de "Monacos".

Vrai ! quel que soit le Président
A. Millerand ou Félix Faure,
En France le gouvernement
Va fort....il va même "phosphore"

Ainsi la boîte de deux sous
L'Administration adroite
Nous la donne à quatre Entre nous
Je crois quelle nous met en boîte.

Vraiment, il nous monte le cou
Ce procédé qu'il faut combattre,
Cette fois, pour encore un coup
C'est nous qui nous mettons en quatre.

Et nous ne sommes pas bien aises
Que l'on insinue en tous lieux :
« Le Monégasque a de la braise
Mais le Français....éclaire mieux.

Bref, cessons ces propos en l'air,
Chercher à comprendre est folie
Pour nous, jamais ne seront clairs
Les « dessous » de Dame Régie.

André TERRAT,

Inspection Académique des Basses-Alpes

Prix de certificat d'études offerts par un généreux donateur aux élèves des écoles primaires des Basses-Alpes qui ont été reçus dans les meilleures conditions aux examens du certificat d'études primaires élémentaires.

Prix de 225 francs.

Mlle Decoux Julia, de l'école publique de Gréoux.

Prix de 75 francs.

M. Chabrier Arthur, de l'école publique du Pin (Curbans) ; M. Derbez Jules, de l'école publique de Méolans ; Mlle Rippert Blanche, de l'école publique de Notre Dame (Clumanc)

Prix de 25 francs.

Circonscription de Barcelonnette :

Mlle Aubert Marie-Thérèse, de l'école publique de Seyne ; Mlle Biau Germaine, de l'école publique de la Javie ; M. Borel Paul-Aimé, de l'école publique des Prats (les Thuiles) ; Mlle Einaudi Marie-Rose, de l'école publique de Saint-Paul ; M. Rougon, de l'école publique de Bayons.

Circonscription de Digne :

M. Boyer Michel, de l'école publique de Beauvezer ; Mlle Miffred Marie, de l'école publique de Gaubert (Digne) ; M. Mistral Joseph, de l'école publique de Saint-André ; Mlle Reboul Paule, de l'école publique d'Ubraye ; Mlle Ricard Marcelle, de l'école publique de Peyroules ; Mlle Stallé Maria, de l'école privée du Parc d'Entrevaux.

Circonscription de Manosque :

Mlle Blanc Marie, de l'école publique de Quinson ; Mlle Blanc Marguerite, de l'école publique de Manosque ; Mlle Laugier Laurette, de l'école publique de Saint-Michel ; M. Lurs Valmy, de l'école publique de Reillane ; Mlle Skiara Mireille, de l'école publique d'Oraison.

Circonscription de Sisteron

Mlle Brouchon Eugénie, de l'école publique de Salignac ; Mlle Lesbros Laure, de l'école publique de Revest-des Brousses ; M. Monge Raoul, de l'école publique de Châteauneuf-Miravail ; Mlle Mouttet Lucie, de l'école publique de Sisteron ; Mlle Parraud Lucienne, de l'école publique de Lurs ; M. Pulvérail Paul, de l'école publique de Cruis.

Chronique Locale

SISTERON

Ecole supérieure de jeunes filles. — C'est toujours avec plaisir que nous enregistrons les brillants résultats obtenus par notre établissement scolaire. L'année dernière déjà, l'école primaire supérieure se classait première, cette année il est de même. Nous publions ci-dessous les résultats des examens de l'enseignement primaire pendant l'année scolaire 1921-1922.

Brevet supérieur : 7 élèves reçues.

Concours des Bourses d'enseignement supérieur : 9 élèves admises définitivement.

Brevet d'enseignement supérieur : 20 élèves reçues.

Brevet élémentaire et concours de l'Ecole Normale : 18 élèves admises définitivement. Mlle Mathonet reçue N° 1 au concours de l'Ecole Normale de Digne.

Ces résultats excellents font honneur à la bonne direction de notre école à laquelle préside Mme Despatin, aux professeurs délites qui enseignent à l'Ecole Supérieure et aux élèves intelligentes et studieuses qui suivent leurs cours.

Chiffre d'affaires. — La perception du chiffre d'affaires aura lieu comme d'habitude à la mairie : lundi 7 août lettres A à F. ; mardi 8 août lettres G. à O. ; mercredi 9 août lettres P. à la fin.

Les redevables en retard qui ne se présenteront pas seront passibles de poursuites.

=o=

Avis.

La chasse est interdite dans les propriétés de Co-de-Catin, Tillette et Gacho appartenant à M. Laugier.

Cette mesure que je prends malgré moi est prise à la suite de l'indélicatesse de certains chasseurs qui ne savent distinguer les pigeons et les pintades d'avec le gibier. Malgré cette interdiction le vrai chasseur et ami trouvera chez moi une carte lui donnant l'autorisation de chasser dans les propriétés ci-dessus.

Eldorado-Cinéma

Direction Pélestor

— Orchestre symphonique —

Ce soir samedi à 9 heures : *Les Parias de l'Amour*, 3e épisode : La douleur d'aimer, en 3 parties ; *Aubert-Journal* ; *La puissance du hasard* drame en 4 parties ; *Diogène l'homme tonneau*, comique.

Dimanche en matinée à 3 heures, programme formidable ; tous les amateurs de films sensationnels viendront voir le 1e épisode d'une nouvelle série et dont la présentation dans notre ville sera un véritable succès : *BUFFALO et BILL*, roman d'aventures en 8 épisodes ; *Mystéria*, 9e épisode, La main qui punit ; *Aubert-Magazine* ; *Le triomphe de la Mort*, drame en 4 parties ; *DÉDÉ, roi de vitesse*, comique en 2 parties.

* * *

Le bal qui se tient chaque dimanche à l'Eldorado, n'aura pas lieu demain dimanche.

Casino-Cinéma.

Ce soir samedi la nouvelle Direction du Casino offre au profit du monument des morts de Sisteron une représentation de gala, avec au programme :

GIGOLETTE, en 4 époques de Pierre Décourcelle, 1e époque : *Les ailes blanches* ;

La Boule Enigmatique, drame d'aventures en 3 actes ;

Le mariage il n'y a que ça, comique joué par LUI.

Le piano sera tenu par M. Bombled chef de musique.

Prix des places : Parterres, 2 frs., Galeries, 1 fr. 50.

Consommations de 1e choix.

On demande une bonne, s'adresser au Casino.

On désire **louer** une remise pouvant servir de garage. Faire offre au Casino.

On demande un apprenti chez M. Gallissian, ébéniste à la Baume.

On demande un piano d'études, Faire offre au bureau du journal.

On demande une apprentie pour la couture. S'adresser au bureau du Journal.

On demande un apprenti mécanicien. S'adresser au garage Francis Jourdan, rue de Provence.

On demande un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron-Journal*. S'y adresser de suite.

A Vendre. — Petit **poney** attelé à voiture à 4 roues, pouvant être conduit par dame ou fillette,

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre d'occasion, une petite charrette et une grande charrette en bon état.

S'adresser à Mme Vve Gasquet, rue de l'Abattoir, Sisteron.

ETAT-CIVIL

du au 29 Juillet au 5 août 1922

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Néant.

Décès

Léon François Dol, 81 ans, retraité, avenue de la Gare. — Louis Victor Lucien Geanselme, 19 ans.

COMMUNE DE MONTFORT

Avis aux Chasseurs

Les chasseurs de la Commune de Montfort, régulièrement constitués en Société de chasse "l'Etoile" ont l'honneur d'informer les chasseurs étrangers, qu'il est défendu, sous peine de procès-verbal, de chasser dans les bois et terrains communaux ainsi que dans les propriétés particulières soumises à la société.

La chasse au furet est sérieusement interdite pour tous.

Le president, F. Bonnet.

PEIPIN

Pendant toute la duré des fêtes aura lieu dans notre commune un concours de pointage tenu par M. L. Imbert, mutilé de guerre, 1e prix, un permis de chasse, 2e prix, 20 francs. La partie de 5 boules, 1 fr.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

N. CLÉMENT, Rue Droite, Sisteron.

M. Clément informe les commerçants en chapellerie qu'il tient a leur disposition un stock formidable de chapeaux et casquettes des principales fabriques françaises avec des prix défiant toute concurence à qualité égale.

Conseil Utile

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons-nous un remède peu coûteux : la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède dissipe en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, oppression, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta à Paris.

Etude de Me Guillaume Bués,
Capacitaire en Droit,
notaire à Sisteron (Basses-Alpes)

Vente de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me **Bués**, notaire à Sisteron le premier août mil-neuf-cent-vingt-deux, Monsieur Alfred-Charles **Pellet**, limonadier ; Madame Hermance **Ginesy**, son épouse et Monsieur Pierre-Frédéric **Ginésy**, retraité, demeurant à Sisteron, ont vendu à Monsieur Lazare-Jean **Garcin** négociant et à Madame Noélie **Maura** son épouse, demeurant à Manosque, le fonds de commerce de café exploité à Sisteron, rue de Provence, connu sous le nom de **Café-Casino.**

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites sous peine de forclusion dans les dix jours qui suivront le deuxième avis et seront reçues en l'étude de Me **Bués**, notaire à Sisteron.

Pour premier avis,
G. BUES.

LA HERNIE

ET LES AFFECTIONS ABDOMINALES

Le succès prodigieux obtenu dans le monde entier par le célèbre **Appareil pneumatique sans ressort de A. CLAVERIE** est dû à l'efficacité incomparable de cette belle création essentiellement française et d'une si haute portée humanitaire !

Il y a vraiment pour tous les hernieux un *intérêt* vital à assurer la contention *intégrale* de la tumeur au moyen de cet incomparable Appareil qui *supprime la hernie* en rendant au blessé, quels que soient son âge et sa profession, toute sa vigueur et toutes ses capacités de travail.

Aussi tous ceux de nos lecteurs qui souffrent de cette infirmité et celles de nos lectrices qui sont atteintes d'**affections abdominales** ont intérêt à profiter du passage de l'éminent spécialiste des établissements **CLAVERIE** et des bons conseils de sa grande compétence si hautement appréciée dans notre contrée. Il recevra de 9 h. à 4 h. à

SISTERON, samedi 19 août, hôtel des Acacias.

DIGNE, dimanche 20, hôtel Remusat,

FORCALQUIER, lundi 21, hôtel Lardeyret

GAP, mardi 22, hôtel des Négociants.

« *Traité de la Hernie* » des « *Varices* » et des « *Affections abdominales.* » Conseils et renseignements gratis et discrètement A. **CLAVERIE**, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

AGENTS

sérieux visitant *Epiciers, Boulangers, Patissiers*, pouvant éventuellement prendre

DEPOT

sont demandés pour SISTERON et région

Ecrire *ETABLISSEMENTS*
VAN DEN BERGH
et **CORDEWEENER** réunis
PRÉ St-GERVAIS, près Paris.

© VILLE DE SISTERON

Etudes de Mᵉ LABORDE, Notaire à St-Geniez, Basses-Alpes
et de Mᵉ DELINON, Avoué à Paris, rue Cambacérès, 5.

Loi du 23 Octobre 1884

VENTE SUR LICITATION

au plus offrant et dernier enchérisseur

En l'étude et par le ministère de Mᵉ LABORDE, notaire à Saint-Geniez (Basses-Alpes)

EN UN SEUL LOT : D'UN

DOMAINE

sis sur le terroir de la

COMMUNE DE SAINT-GENIEZ

Canton et Arrondissement de SISTERON (Basses-Alpes)

Dépendant de la succession de **M. le Duc de la Trémoïlle** et de **Thouars** décédé à Paris le 17 Juin 1921, et dont l'énumération aura lieu ci-après :

L'Adjudication aura lieu le DIMANCHE 27 AOUT 1922, à DEUX heures de l'après-midi

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra.

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par la deuxième Chambre du Tribunal civil de la Seine, le seize décembre 1921, enregistré et signifié :

Aux requête, poursuite et dilligence de:

1° Madame Hélène-Marie-Léonie Pillet-Will, duchesse de la Trémoïlle et de Thouars, propriétaire, veuve de M. Louis-Charles-Marie, duc de la Trémoïlle et de Thouars, demeurant à Paris, Boulevard Delessert, 1.

2° Madame Charlotte-Marie-Clotilde, princesse de la Trémoïlle, épouse de M. Henri-Eugène-Florent-François-Joseph Lamoral, prince de Ligne, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Paris, avenue Montaigne, n° 43 ;

3° Madame Marguerite-Frédérique-Gabrielle, princesse de la Trémoïle, épouse de M. Louis-Marie-Laurent Stanislas, marquis de Blacas, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Paris, rue de Grenelle, n° 81 ;

4° Madame Hélène-Marie, princesse de la Trémoïlle, épouse de M. Gilbert-Camille-Alfred-Alexandre, comte de Larochefoucauld, lieutenant de Vaisseau, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Paris, Boulevard des Invalides, n° 18 ;

Demandeurs, ayant pour avoué Mᵉ Marie-Louis-Philippe-André Delinon, demeurant à Paris, rue Cambacérès, n° 5 ;

En présence de :

Madame Charlotte-Cécile-Fglé-Valentine, princesse de la Trémoïlle, vicomtesse de la Rochefoucauld, propriétaire, veuve de M. Charles-Marie-François, vicomte de la Rochefoucauld, demeurant à Paris, rue Murillo, n° 16.

« Prise au nom et comme subrogée tutrice de 1° — Mademoiselle Antoinette, princesse de la Trémoïle ; 2° — M. Louis Jean-Marie, prince de Tarente et de Talmond, duc de la Trémoïlle et de Thouars, enfants mineurs issus du mariage de Madame la duchesse de la Trémoïlle née Pillet-Will et de M. Louis Charles-Marie, duc de la Trémoïlle et de Thouars, ce dernier décédé, mais faisant fonction de tutrice desdits mineurs par suite de l'opposition d'intérêts existant entre les dits mineurs et leur mère susnommée leur tutrice naturelle et légale auxquelles fonctions de subrogé tutrice elle a été nommée et qu'elle a acceptées aux termes de la déliberation du conseil de famille desdits mineurs tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix du 16e arrondissement de Paris, le 29 Juin 1921. »

Défenderesse ayant ponr avoué Mᵉ Grolous demeurant à Paris, rue de Penthièvre, n 3 ;

Et encore en présence où lui dûment appelé de M. Henri François-Joseph, vicomte Cornudet des Chomettes, député de Seine et Oise, demeurant à Paris, Avenue Henri-Martin, n° 115 ;

« Pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs de la Trémoille sus-nommés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée aux termes de la délibération du conseil de famille sus-énoncé ».

Il sera, le dimanche 27 août 1922, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de Mᵉ Laborde, notaire à St-Geniez, procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot, du domaine dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Tout un petit Domaine, sis à St Geniez (Basses-Alpes), quartier du Verger, consistant en ;

1° Propriété en nature de labour et vague sis aux lieuxdits les Opibus, la Touisse, les Anches, Rocher-Blanc, portée au cadastre sous les numéros 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 183, 184, 185, 186, 187 de la section B.

2° Propriété en nature de vague, labour et bruyères, lieux dits Massonches, Derrière la Place, Téraillon, l'Hubac-de-la-Forêt, désignée au plan cadastral sous les numéros 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 342, 343, 344, 345, 349, 359 de la section B.

3° Propriété en nature de labour et vague au lieudit Dromont, portée au cadastre sous les numéros 37 p., 38, 42, 43, 44, 112 p. de la section C.

4° Propriété en nature de labour et vague, avec maison d'habitation en très mauvais état d'entretien, aux lieux dits Dromont et les Courtines, désignée au plan cadastral sous les numéros 45 p., 46 p. 109 et 119, section C.

5° Propriété en nature de labour et vague au lieudit Terrasson, portee au cadastre sous les uuméros 353, 351, 352, section B.

6° Corps de bâtiment servant à habitation et d'exploitation, sis au quartier des Opibus.

Le tout d'une contenance totale approximative de trente deux hectares vingt-cinq ares soixante douze centiares.

Outre les clauses, charges et conditions énoncées au cahier des charges, les enchèret seront reçues sur la mise à prix fixée d'office par le jugement du 16 décembre 1921 sus-énoncé à la somme de mille cinq cents fr.

Mise à prix : 1.500 frs.

Fait et rédigé à Paris le 15 Juin 1922, par l'avoué poursuivant soussigné.

signé : DELINON.

Enregistré à Paris le 15 juin 1922, folio 63 case 11. Reçu : 3 francs.

signé : Le Receveur.

S'adresser pour les renseignements :

1° A Mᵉ LABORDE, notaire à St-Geniez, dépositaire du cahier des charges,

2° A Mᵉ DELINON, avoué à Paris, rue Cambacérès, n° 5 ;

3° A Mᵉ GROLOUS, avoué à Paris, rue de Penthièvre, n° 3.

4° A Mᵉ LABOURET, notaire à Paris, avenue Friedland, n° 21.

5° A Mᵉ CREMERY, notaire à Paris, rue de la Ville l'Evêque, n° 17.

La Haute Provence Touristique

Il vient de paraître à la librairie de la *LABORIEUSE* à Digne, un guide à l'usage des touristes qui a pour titre *La Haute Provence Touristique*. Ce guide, par les renseignements qu'il donne, par les descriptions des principaux centres de tourisme qu'il fait connaître, devient le livre de chevet du touriste : Il l'initie aux plus belles excursions en même temps qu'il lui donne sur notre département des notions d'histoire. Artistiquement illustré par de jolies photogravures, ce guide décèle aux touristes nos places, nos monuments publics et nos sites alpestres. Sisteron y tient une large place, notre beau rocher de la Baume s'y montre dans toute sa fierté sauvage..,

Son cachet artistique, sa présentation, son prix modique (3 f. 50) en font le livre de chacun.

En vente à la librairie LIEUTIER, Sisteron.

CABINET DENTAIRE

E. CASAGRANDE

10, Place de l'Horloge, 10

— reçoit tous les jours —

Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée

Amélioration du service des trains, pour la Savoie, le Dauphiné et l'Italie.

A partir du 31 mai

Rapide de nuit : lits salon, couchettes, 1e, 2e, 3e ; Paris (20 h. 35) Grenoble.

A partis du 1er juin

Rapide de jour : 1e et 2e ; Paris (8 h. 10), Aix-les-Bains, Grenoble, Evian, Turin.

Express : 1e, 2e, et 3e ; Paris (12 h.) Turin Rome.

A partir du 15 juin

Rapide de nuit : Places de luxe, 1e et 2e ; Paris (20 h. 10.) Annecy, Chamonix.

A partir du 7 juillet

Rapide de nuit ; places de luxe, 1e et 2e Paris (21 h. 10) Aix-les-Bains, Moutier-Salins Bourg-St-Maurice.

Rapide de Nuit (jusqu'au 19 septembre) Places de luxe 1e ; Paris (19 h. 25) à Annecy, Chamonix.

* * *

Facilités de transport consenties aux visiteurs de l'Exposition Coloniale de Marseille.

En vue de faciliter la visite de l'exposition de Marseille, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a pris les mesures ci après :

Trains spéciaux à prix réduits

Des trains spéciaux de 2e et 3e classe comportant une réduction de 50 o|o sur le plein tarif seront mis en marche, au départ de Paris et des principales gares du réseau à des dates qui seront fixées ultérieurement Les billets donnant droit au train spécial auront une validité de 15 jours. Pour le retour au point de départ, les voyageurs pourront emprunter les trains du service ordinaire.

Voyageurs en groupes

Une réduction de 40 o|o est consentie aux groupes effectuant un parcours simple minimum de 25 kilomètres composés de 10 voyageurs au moins et de 25 voyageurs au plus, se rendant à Marseille, sans faire usage des trains spéciaux, pour y visiter l'Exposition. Ces billets ont la même durée de validité que les billets d'aller et retour ordinaires, avec un minimum de 8 jours.

3e. — Visiteurs de l'Exposition se déplaçant isolément autour de Marseille

Pour permettre aux visiteurs de l'Exposition de parcourrir le Littoral il est délivré des billets spéciaux d'aller et retour de Marseille à Cannes, Nice et Menton, valables 15 jours et donnant droit, tant à l'aller et qu'au retour à deux arrêts en cour de route.

Rappellons également que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare française, pour Marseille, pendant l'Exposition, ont une validité exceptionnelle de 8 jours, lorsque leur validité normale est inférieure à cette période. D'autre part les voyageurs porteurs de billets simples ou d'aller et retour pour les gares au-delà de Marseille peuvent s'arrêter à Marseille pendant 72 heures. Ce délai de 72 heures s'ajoute à la durée normale de la validité du billet.

A vendre ou à louer

pour le 24 août, un

Vaste et beau Domaine

en plein rapport, toutes commodités, eau dans les écuries, toutes machines agricoles servant à l'exploitation de la propriété. S'adresser à *M. Michel* Alexandre, propriétaire à Vaumeilh (A-H)

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mme Suzanne Passard.; et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille chez Mme Monier, kiosque 12, des allées de Meilhan.

Etude de Mᵉ ROUBAUD
notaire à Sisteron

A VENDRE MAISON

à Sisteron, Place du Marché 4 étages sur rez-de-chaussée comprenant deux magasins, appartenant à M. Etienne

Pour traiter s'adresser à Mᵉ Roubaud, notaire.

A VENDRE

une propriété

labourable sise à Sisteron, quartier de Champ-Brancon, avec petit bastidon et citerne, ayant servie autrefois de poudrière.

Pour renseignements s'adresser à Mᵉ **Laborde**, notaire à St-Geniez

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. Glaser *le reputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol,*

qui visite la région depuis de longues années,

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Bouchet J. à la Crau par St Remy de Provence (Bouches du Rh.) hernie guérie ;

M. Guidetti, rue Puy de Lôme, Maison Bernardin La Ciota (B-du R.) hernie guérie.

M. Armand Félix, quartier Rhussamp Orange (Vaucluse) hernie double guérie.

M. Garnier J.-A. quartier de la Banne, à Auriol (B-d R) Hernie volumineuse guérie.

M. Grailles Hillide à Tanneron par Haubeau (VAR) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à DIGNE, les 12 et 13 août Hôtel Boyer-Mistre.

à VEYNES, 14, Hôtel de la Gare.

à **SISTERON**, 20 août de 8 h. à 3 h. hôtel des Acacias.

à FORCALQUIER, 21 août 8 h. à 3 h. hôtel des Lices.

Nouvelle Ceinture Ventrière

Grossesse. Obésité

Matrice, Déplacement des Organes

Brochure FRANCO sur demande

Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Médaille de Vermeil

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur
9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille d'Or

Spécialité de Chapeaux satin collés
Transformations pour Dames seulement
BLANCHISSAGE DE PANAMAS

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN
ART ET BATIMENT

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Faubourg La Baume
SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe
Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE
Maroquinerie - Articles de fantaisie

PASCAL LIEUTIER

25, rue Droite -- SISTERON — B.-Alpes

Chaussures en tous Genres

AUTRAN Adolphe

11, Rue de Provence - SISTERON -:-

GRAND ASSORTIMENT DE CHAUSSURES
DE LUXE POUR
HOMMES, DAMES, GARÇONNETS, FILLETTES, ENFANTS
Toile blanche, Tennis, Espadrilles, Corde

CHAUSSURES DE CAMPAGNE
sur mesures, fabriquées dans son atelier
— Réparations —
PLUSIEURS ARTICLES SOLDÉS
Le tout à des prix très réduits

QUE DE FORTUNES sont gagnées chaque année par d'humbles ouvriers ou employés possesseurs d'une **OBLIGATION A LOTS**. Chaque jour l'on apprend qu'un tel pauvre hier, a conquis la *RICHESSE*. Les **VALEURS A LOTS** représentent l'épargne la plus attrayante, la mieux garantie du bas de laine Français.

Acheter des Valeurs à lots, c'est faire œuvre de prévoyance et OUVRIR SA PORTE à la FORTUNE.

F. HAUËT

SEUL REPRESENTANT

58, AV^e de la VICTOIRE
NICE
(A.M.)

Le plus moderne des Journaux

EXCELSIOR

le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, a réduit le prix de ses abonnements.

Prix des Abonnements pour les Départements:
Trois mois. 18 fr. | Six mois. 34 fr. | Un an 65 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste des PRIMES GRATUITES fort intéressantes dont une

ASSURANCE de 5.000 frs
1° Contre tous accidents provenant du fait d'un moyen de locomotion ou de transport quel qu'il soit, ou 2° Contre accidents de domestiques.

0 fr. 20 le N° dans les Départements

NOUVEAUTÉS !
Demandez chez tous les Libraires

1° La colle blanche supérieure
" FIXOL "
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES

2° L'encrier breveté S. G. D. G.
Inversable à niveau constant
Le **" PLENUM "**
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

AFFAIBLIS GUÉRIS par la

MINÉROLASE DUPEYROUX : *Mme Albert DAUVERGNE, 15, rue Montbauron, Versailles (Seine-et-Oise)*, (Entérite avec hémorragies intestinales depuis 1 an), rétablie en 10 mois (Attest. du 28 fév. 1922); *M. Jules MAES, à Ormoy-Villers (Oise)*, resté frileux, fragile, sensible au froid, sujet aux rhumes, sans grand appétit, à la suite d'une pneumonie contractée en 1911, complètement rétabli en 21 mois (Attest. du 23 fevr. 1922); *M. Maurice THIERRY, Ferme de la Grange, à Saint-Paterne (Indre-et-Loire)*, éprouvait, dès son jeune âge, une grande faiblesse aux changements de saison, manquait d'appétit, était resté petit, est devenu fort et robuste après 2 années de traitement. Agé actuellement de 17 ans, il pèse 60 kilos et mesure 1m62 (At est. du 14 fév. 1922); *Mme Marthe PRENANT, à Mondoubleau (Loir-et-Cher)*, avait toujours été très nerveuse, a souffert, en décembre 1918, d'un mal de gorge, puis, en quelques jours, est tombée dans un état de faiblesse très grave au point qu'elle n'avait plus aucune force dans les jambes et qu'il fallait l'aider à marcher, de plus, son caractère était toujours agacé par des idées noires et par une sensation de constriction dans la poitrine; a été fortifiée et améliorée au bout de 3 mois au point de pouvoir reprendre ses occupations habituelles, guérie en 35 mois (Attest. du 10 fév. 1922); *Mme Juliette BINVAULT, à St-Règles (Indre-et-Loire)*, profondément anemiée par un allaitement trop prolongé de 15 mois, affaiblie, sans appétit, fatiguée au moindre travail, forcée de garder le lit des journées entières, 2 ou 3 jours par semaine, époques très pâles et douloureuses, améliorée en 3 semaines, complètement rétablie en 2 mois (Attest. du 8 fév. 1922). La *Minérolase Dupeyroux* est le moins cher des fortifiants car la bouteille, suffisante pour une cure de un mois ou deux, suivant l'âge, est envoyée f^co à domicile contre 11 fr. en mandat-carte adressé au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, qui expédie gratis et franco sur demande, son *Etude* sur la Minérolase et un questionnaire pour consultations GRATUITES par correspondance.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON